



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est tenue le 16 mars 2016 à 19 h en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absent :

Monsieur Robert Coutu, maire

Est vacant :

District 2

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JOHN JUDD, MAIRE
SUPPLÉANT

Sont également présents :

Madame Carole Michelin, trésorière, directrice générale adjointe et greffière adjointe
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire suppléant, monsieur John Judd ouvre la séance à 19 h 10.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2016
201603-064 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mars 2016 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mars 2016

2 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbal de la séance du 17 février 2016

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 9 mars 2016

3.2 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir de la directrice générale

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Nomination de madame la conseillère Françoise Lachapelle à titre de maire suppléant pour la période du 20 mars 2016 au 31 juillet 2016
- 4.2 Participation de monsieur Robert Coutu, maire, et de monsieur John Judd, conseiller municipal, à la formation « Gestion du territoire et DD – Aménagement et développement : des outils adaptés aux municipalités moins peuplées » de l'Union des municipalités du Québec et autorisation de la dépense s'y rattachant
- 4.3 Participation de deux conseillers et du maire aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec se tenant les 12 et 13 mai 2016 au Centre des Congrès de Québec
- 4.4 Participation du maire et d'un conseiller au Congrès annuel 2016 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) se tenant à Winnipeg du 3 au 5 juin 2016
- 4.5 Modification du programme de subvention utilisé relatif au projet de chemisage de diverses conduites d'égouts (RE 44-2015)
- 4.6 Versement de la somme de 15 000 \$ due dans le cadre des projets « L'est de Montréal révèle sa vraie nature » et « Avenir industriel – pour une évolution responsable » à l'organisme PME MTL Est –de-l'île, lequel succède à la SODEC RDP/ PAT / ME
- 4.7 Approbation du permis d'exécution avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada dans le cadre du projet TP-ST 2015-11 – Reconstruction de la rue Sainte-Catherine

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption – règlement 48-2016 – Règlement décrétant divers travaux municipaux
- 5.2 Adoption – règlement 54-2016 – Règlement concernant la délégation, au trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit
- 5.3 Avis de motion – modification au règlement 649 – Règlement à l'effet d'établir une tarification pour l'utilisation d'un espace au-dessous / au-dessus de toute rue, ruelle et place publique de la ville afin d'y inclure les modifications nécessaires à une tarification adéquate et réaliste pour 2016
- 5.4 Avis de motion – nouveau règlement concernant les parcs, espaces verts et terrains de jeu
- 5.5 Adoption – règlement 49-2016 – Règlement sur le plan d'urbanisme
- 5.6 Adoption – règlement 50-2016 – Règlement sur le zonage
- 5.7 Adoption - règlement 51-2016 – Règlement sur le lotissement
- 5.8 Adoption –règlement 52-2016 - Règlement de construction
- 5.9 Adoption – règlement 53-2016 – Règlement sur les permis et certificats
- 5.10 Adoption – règlement 55-2016 - Règlement décrétant les travaux de réaménagement de l'intersection Marien-Métropolitain et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant
- 5.11 Adoption – règlement 56-2016 - Règlement d'emprunt décrétant les travaux pour la reconstruction de la rue Sainte-Catherine et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant

6 CONTRATS

- 6.1 Renouvellement du contrat d'assurance avec SSQ Groupe financier pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017
- 6.2 Réception provisoire, pour le projet TP-ST 2015-04 – Réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville – 15 332,23 \$, taxes incluses
- 6.3 Mandat à Les Encans Ritchie Bros pour la vente au plus offrant de véhicules et d'équipements de la ville ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage
- 6.4 Octroi du contrat pour la fourniture de granulats divers 2016 à Lafarge Canada inc. – projet TP-ST 2016-05A – 30 471,25 \$, taxes incluses
- 6.5 Octroi du contrat pour la fourniture de béton préparé à Les bétons Longueuil (1982) inc. – projet TP-ST 2016-04A – 36 757,50 \$, taxes incluses
- 6.6 Octroi du contrat pour la fourniture de mélange bitumineux 2016 à Groupe TNT – projet TP-ST 2016-06A – 53 348,40 \$, taxes incluses
- 6.7 Octroi du contrat de services professionnels pour le Contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoire d'essais) à la firme GIE – 8418748 Canada inc. - projet TP-ST 2016-02 – 124 328,79 \$, taxes incluses
- 6.8 Octroi du contrat pour l'entretien des arbres (élagage, abattage et déchiquetage de souches) à l'entreprise Service d'arbres Nature inc. - pour une période de deux ans - projet TP-ST 2016-07A – 93 154,60 \$, taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 Embauche de monsieur Mohammed Daf à titre de responsable de la gestion de l'eau et plan d'actions – contrat à durée déterminée
- 7.2 Embauche de monsieur Francis Morin à titre de technicien en génie civil, groupe 12, à la direction des travaux publics et des services techniques

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Don de 4 000 \$ au Club de l'Âge d'or de Montréal-Est pour la tenue de ses activités

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2016

201603-065 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 17 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 29-2013 - RÈGLEMENT SUR LES FINANCES

201603-066 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 9 mars 2016.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

201603-067 3.2

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances*.

RAPPORT DES SERVICES 4

NOMINATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE FRANÇOISE LACHAPELLE À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 20 MARS 2016 AU 31 JUILLET 2016

201603-068 4.1

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer madame la conseillère Françoise Lachapelle pour les quatre prochains mois soit du 20 mars 2016 au 31 juillet 2016.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer madame la conseillère Françoise Lachapelle à titre de maire suppléant pour la période du 20 mars 2016 au 31 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION DE MONSIEUR ROBERT COUTU, MAIRE, ET DE MONSIEUR JOHN JUDD, CONSEILLER MUNICIPAL, À LA FORMATION « GESTION DU TERRITOIRE ET DD – AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT : DES OUTILS ADAPTÉS AUX MUNICIPALITÉS MOINS POPULEUSES » DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET AUTORISATION DE LA DÉPENSE S'Y RATTACHANT

201603-069

4.2

Considérant que messieurs Robert Coutu, maire, et John Judd, conseiller municipal, sont membres du Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que messieurs Coutu et Judd ont manifesté l'intérêt de participer à la formation « Gestion du territoire et DD – Aménagement et développement : des outils adaptés aux municipalités moins peuplées » offerte par l'Union des municipalités du Québec le 28 avril 2016 à Chelsea en Outaouais;

Considérant que les objectifs de cette formation sont de :

- Présenter un portrait des outils d'aménagement et de développement du territoire qui s'offre aux municipalités et aux MRC;
- Permettre aux personnes présentes d'identifier l'outil le plus performant en fonction des besoins de leur communauté, qui auront été identifiés lors de la formation;
- Permettre aux dirigeants de prendre du recul sur la situation de leur municipalité et de se projeter dans l'avenir;

Considérant que cette formation est admissible en vertu de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (règle du 1%);

Considérant qu'il y a lieu de prévoir les dépenses reliées à l'inscription, au frais de déplacement et de restauration pour la participation de messieurs Coutu et Judd à cette formation;

Considérant que le coût d'inscription est de 297,50 \$ plus taxes par personne pour les membres qui s'inscrivent 30 jours avant la formation;

Considérant que les deux participants utiliseront un seul véhicule pour leur déplacement;

Considérant que le coût d'inscription inclut, en plus de la journée de formation, la documentation, le repas du midi et les pauses-santé.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la participation de monsieur Robert Coutu, maire, et monsieur John Judd, conseiller municipal, à la formation « Gestion du territoire et DD – Aménagement et développement : des outils adaptés aux municipalités moins peuplées » offerte par l'Union des municipalités du Québec le 28 avril 2016 à Chelsea;

D'autoriser une dépense maximale de 1 058 \$ pour leur participation à ladite formation représentant une somme de 383 \$ par participant pour le paiement des frais d'inscription et de restauration ainsi qu'une somme de 292 \$ pour les frais de transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION DE DEUX CONSEILLERS ET DU MAIRE AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC SE TENANT LES 12 ET 13 MAI 2016 AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

201603-070

4.3

Considérant que les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec auront lieu les 12 et 13 mai 2016 au Centre des Congrès de Québec;

Considérant qu'il y aurait lieu d'autoriser la participation du maire et de deux conseillers à l'événement tel qu'autorisé selon la *Politique de participation des conseillers aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec* adoptée le 21 mars 2011 (CM-201103080);

Considérant qu'il y a lieu de prévoir les dépenses reliées à l'inscription, l'hébergement et au transport des participants;

Considérant que les noms des conseillers seront déterminés ultérieurement.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la participation de deux conseillers municipaux et de monsieur Robert Coutu, maire, aux Assises de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu les 12 et 13 mai 2016 au Centre des Congrès de Québec;

D'autoriser une dépense maximale de 1 970 \$ par participant pour le paiement des frais de séjour, dont les frais d'inscription, de transport, d'hébergement et de restauration, soit une somme totale de 5 910 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION DU MAIRE ET D'UN CONSEILLER AU CONGRÈS ANNUEL 2016 DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) SE TENANT À WINNIPEG DU 3 AU 5 JUIN 2016

201603-071

4.4

Considérant que le Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) aura lieu à Winnipeg au Manitoba du 3 au 5 juin 2016;

Considérant que la participation à l'événement en 2015 a démontré qu'il est de l'intérêt de la Ville de participer à cet événement annuel;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir les dépenses reliées à l'inscription, l'hébergement, au transport par avion et de restauration des participants;

Considérant que le maire, monsieur Robert Coutu, et le conseiller, monsieur John Judd, ont manifesté l'intention de participer à ce congrès pour notre municipalité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser monsieur Robert Coutu, maire, ainsi que monsieur John Judd, conseiller, à participer au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Winnipeg au Manitoba du 3 au 5 juin 2016;

D'autoriser une dépense maximale de 2 750 \$ par participant pour le paiement des frais de séjour, dont les frais d'inscription, de transport, d'hébergement et de restauration, soit une somme totale de 5 500 \$.

Sur cette proposition, monsieur le maire suppléant appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. John Judd, maire suppléant

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

Mme la conseillère Anne St-Laurent,

Mme la conseillère Françoise Lachapelle,

M. le conseiller Michel Bélisle.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

MODIFICATION DU PROGRAMME DE SUBVENTION UTILISÉ RELATIF AU PROJET DE CHEMISAGE DE DIVERSES CONDUITES D'ÉGOUTS (RE 44-2015)

201603-072

4.5

Considérant qu'à la suite de diverses discussions avec un représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), celui-ci nous oriente vers un nouveau programme appelé Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités (FPC), qui sera assumé par deux paliers de gouvernement, soit fédéral et provincial;

Considérant que la portion provinciale, dont le remboursement sera amorti sur une période de 20 ans, incluant des intérêts, est donc allégée de 50 % et la portion de 50 % assumée par le gouvernement fédéral permettra à la municipalité d'obtenir un remboursement comptant de 50 % à la fin des travaux;

Considérant que la municipalité a pris connaissance du guide sur le Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités (FPC), dans lequel il est convenu que les travaux ne pourront débuter avant la date de la signature de la promesse d'aide financière;

Considérant que la municipalité doit s'engager à présenter des travaux qui respectent les critères d'admissibilité dudit Guide;

Considérant que les travaux soumis font l'objet d'un règlement d'emprunt, soit le 44-2015 – Chemisage de diverses conduites d'égouts approuvé par le MAMOT le 29 septembre 2015, au montant de 4 125 000 \$;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De respecter les modalités du guide sur le Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités (FPC) qui s'appliquent à elle;

Que la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FPC;

De s'engager à présenter, dans sa demande de subvention, des travaux qui respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide sur le Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités (FPC);

D'approuver le contenu et d'autoriser la présentation de la demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités (FPC) pour son projet de chemisage de diverses conduites d'égouts, projet TPST 2014-07, fiche PTI 2014-07, évalué à 4 607 433 \$ et dont 4 125 000 \$ fait l'objet d'un règlement d'emprunt;

De s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

Cette résolution remplace la résolution 201508-181 à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VERSEMENT DE LA SOMME DE 15 000 \$ DUE DANS LE CADRE DES PROJETS « L'EST DE MONTRÉAL RÉVÈLE SA VRAIE NATURE » ET « AVENIR INDUSTRIEL – POUR UNE ÉVOLUTION RESPONSABLE » À L'ORGANISME PME MTL EST-DE-L'ÎLE, LEQUEL SUCCÈDE À LA SODEC RDP / PAT / ME

201603-073

4.6

Considérant le partenariat de la Ville de Montréal-Est avec la SODEC dans le cadre des projets « L'est de Montréal révèle sa vraie nature » et « Avenir industriel – pour une évolution responsable » (résolutions CM-201309233 et 201410-240);

Considérant que le 8 décembre dernier, le nouvel organisme PME MTL Est-de-l'Île succédait à la Société de développement économique Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est (SODEC RDP / PAT / ME);

Considérant que l'engagement financier de 15 000 \$ pour l'année 2016 devra être versé à PME MTL Est-de-l'Île.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De payer la contribution financière de 15 000 \$ pour l'année 2016 prévue à la résolution 201410-240 à PME MTL Est de-l'Île lequel succède à la SODEC RDP / PAT / ME;

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU PERMIS D'EXÉCUTION AVEC LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA DANS LE CADRE DU PROJET TPST 2015-11 – RECONSTRUCTION DE LA RUE SAINTE-CATHERINE

201603-074

4.7

Considérant que dans le cadre du projet TPST 2015-11 – Reconstruction de la rue Sainte-Catherine, un permis d'exécution doit être émis par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et qu'il est nécessaire pour la tenue des travaux;

Considérant que toute demande de permis doit être approuvée et dûment signée par un représentant de la municipalité;

Considérant que l'impact financier sera réparti ainsi : 1 207, 24 \$ taxes incluses.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la directrice générale à signer la demande de permis émis par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et la Ville de Montréal-Est pour le projet TPST 2015-11 – Reconstruction de la rue Sainte-Catherine;

D'autoriser la dépense de 1 207, 24 \$ payable par la Ville de Montréal-Est pour la tenue des travaux relatifs au projet TP-ST 2015-11 – Reconstruction de la rue Sainte-Catherine;

D'approuver le permis d'exécution à être émis par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada dans le cadre du projet TPST 2015-11 – Reconstruction de la rue Sainte-Catherine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS 5

ADOPTION - RÈGLEMENT 48-2016 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX

201603-075 5.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 48-2016 - *Règlement décrétant divers travaux municipaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 54-2016 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉLÉGATION, AU TRÉSORIER, DU POUVOIR D'ACCORDER LE CONTRAT DE FINANCEMENT À LA PERSONNE QUI Y A DROIT

201603-076 5.2

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 54-2016 - *Règlement concernant la délégation, au trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT 649 – RÈGLEMENT À L'EFFET D'ÉTABLIR UNE TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN ESPACE AU-DESSOUS ET/OU AU-DESSUS DE TOUTE RUE, RUELLE ET PLACE PUBLIQUE DE LA VILLE

201603-077 5.3

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal un règlement modifiant le règlement 649 - *Règlement à l'effet d'établir une tarification pour l'utilisation d'un espace au-dessous et/ou au-dessus de toute rue, ruelle et place publique de la Ville.*

AVIS DE MOTION - NOUVEAU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS, ESPACES VERTS ET TERRAINS DE JEUX

201603-078 5.4

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement concernant les parcs, espaces verts et terrains de jeux et remplaçant le règlement 644 – *Règlement concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est.*

ADOPTION - RÈGLEMENT 49-2016 - RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME

201603-079 5.5

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 49-2016 - *Règlement sur le plan d'urbanisme.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 50-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE

201603-080 5.6

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 50-2016 - *Règlement sur le zonage.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 51-2016 - RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT

201603-081 5.7

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 51-2016 - *Règlement sur le lotissement.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 52-2016 - RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

201603-082 5.8

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 52-2016 - *Règlement de construction.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 53-2016 - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

201603-083 5.9

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 53-2016 - *Règlement sur les permis et certificats.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 55-2016 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN-MÉTROPOLITAIN ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT

201603-084 5.10

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 55-2016 - *Règlement décrétant les travaux de réaménagement de l'intersection Marien-Métropolitain et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 56-2016 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX POUR LA RECONSTRUCTION DE LA RUE SAINTE-CATHERINE ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT

201603-085 5.11

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

D'adopter le règlement 56-2016 - *Règlement d'emprunt décrétant les travaux pour la reconstruction de la rue Sainte-Catherine et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS

6

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE AVEC SSQ GROUPE FINANCIER POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017

201603-086

6.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est est membre du regroupement des municipalités de l'agglomération de Montréal en vue d'un achat commun d'assurance collective;

Considérant que Mallette Actuaires inc. a déposé en janvier 2016 son rapport d'analyse de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que nous sommes au deuxième renouvellement d'un contrat d'une durée de 5 ans se terminant le 31 mars 2019;

Considérant l'évolution du dossier de réclamations et de l'expérience de la dernière année;

Considérant que SSQ Groupe financier respecte en totalité ses engagements financiers et contractuels établis dans sa soumission lors de l'appel d'offres;

Considérant les ajustements négociés par Mallette Actuaires inc. et acceptés par SSQ Groupe financier;

Considérant que Mallette Actuaires inc. recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur (SSQ Groupe financier), pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver les conditions de renouvellement proposées par l'assureur (SSQ Groupe financier), pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 pour un montant ne dépassant pas 194 343,00\$, taxes incluses;

D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents nécessaires à leur mise en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION PROVISOIRE, POUR LE PROJET TP-ST-2015-04 – RÉFECTION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE

201603-087

6.2

Considérant qu'une visite de chantier pour la réception provisoire des travaux a été effectuée conjointement avec l'entrepreneur le 10 février 2016;

Considérant que l'entrepreneur doit soumettre, à la réception provisoire des travaux, les documents suivants :

- toutes les quittances finales
- la déclaration solennelle
- le cautionnement d'entretien, s'il y a lieu
- les attestations de conformité de la CSST
- tout autre certificats prévus au contrat (devis TPST-2015-04 – Réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville);

Considérant que le décompte numéro 6, incluant les directives de changement et de libération pour la réception provisoire, a été soumis pour autorisation;

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accepter la réception provisoire des travaux et d'autoriser le décompte numéro 6, le tout conditionnellement à la réception des documents ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT À LES ENCANS RITCHIE BROS POUR LA VENTE AU PLUS OFFRANT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS DE LA VILLE AYANT DÉPASSÉ LEUR VIE UTILE OU ÉTANT DEVENUS HORS D'USAGE

201603-088

6.3

Considérant que la Direction des travaux publics et des services techniques doit se départir de certains véhicules et équipements jugés non utiles ou désuets pour nos opérations;

Considérant qu'une liste des véhicules et équipements a été ciblée pour la vente à l'encan;

Considérant que la vente à l'encan pourrait contribuer à un certain apport financier;

Considérant qu'une entente avec les Encans Ritchie Bros est nécessaire pour optimiser la vente;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De mandater Les Encans Ritchie Bros pour la vente au plus offrant de véhicules et d'équipements de la ville ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE GRANULATS DIVERS 2016 À LAFARGE CANADA INC. - PROJET TP-ST 2016-05A - 30 471,25 \$ TAXES INCLUSES

201603-089

6.4

Considérant l'appel d'offres public dans le cadre du projet TP-ST 2016-05A – Fourniture de granulats divers;

Considérant que trois firmes ont déposé une soumission, soit :

- Lafarge Canada inc., pour un montant de 30 471, 25 \$ taxes incluses;
- Les entreprises Chomedey inc., pour un montant de 47 685, 88 \$ taxes incluses;
- JMG Construction inc., pour un montant de 66 110,63 \$ taxes incluses;

Considérant que seule la soumission de Lafarge Canada inc. est conforme et qu'elle respecte le budget 2016.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2016-05A – Fourniture de granulats divers (3 soumissionnaires – 1 seul conforme) à Lafarge Canada inc. pour un montant de 30 471, 25 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE BÉTON PRÉPARÉ À LES BÉTONS LONGUEUIL (1982) INC. - PROJET TP-ST 2016-04A - 36 757,50 \$ TAXES INCLUSES

201603-090

6.5

Considérant l'appel d'offres public pour le projet TP-ST 2016-04A – Fourniture de béton préparé, et ce, pour l'année 2016;

Considérant que trois (3) fournisseurs ont déposé une offre, soit :

- Lafarge Canada inc. pour un montant de 37 913, 01 \$ taxes incluses;
- Les bétons Longueuil (1982) inc. pour un montant de 36 757, 50 \$ taxes incluses;
- Unibéton, une division de Ciment Québec pour un montant de 40 045,79 \$ taxes incluses;

Considérant qu'une seule soumission est jugée conforme et respecte les budgets prévus pour 2016, soit celle de Les bétons Longueuil (1982) inc., pour un montant de 36 757,50 \$ taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2016-04A – Fourniture de béton préparé (3 soumissionnaires – 1 seul conforme) pour l'année 2016 à Les bétons Longueuil (1982) inc. pour un montant de 36 757,50 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MÉLANGE BITUMINEUX 2016 À GROUPE TNT - PROJET TP-ST 2016-06A - 53 348,40 \$ TAXES INCLUSES

201603-091

6.6

Considérant l'appel d'offres sur invitation dans le cadre du projet TP-ST 2016-06A – Fourniture de mélange bitumineux;

Considérant que deux (2) entreprises ont été invitées et qu'une seule a déposé une soumission, soit le Groupe TNT, pour un montant de 53 348,40 \$ taxes incluses;

Considérant que cette soumission est jugée conforme et respecte le budget 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2016-06A – Fourniture de mélange bitumineux 2016 à Groupe TNT pour un montant de 53 348,40 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX, ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES (LABORATOIRE D'ESSAIS) À LA FIRME GIE - 8418748 CANADA INC. - PROJET TP-ST 2016-02 - 124 328,79 \$ TAXES INCLUSES

201603-092

6.7

Considérant l'appel d'offres public pour des services professionnels dans le cadre du projet TP-ST 2016-02 – Contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoire d'essais);

Considérant que quatre (4) firmes ont déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, trois (3) firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit :

- GIE – 8418748 Canada inc. pour un montant de 124 328,79 \$ taxes incluses;
- Solmatech inc. pour un montant de 124 961,15 \$ taxes incluses;
- Groupe ABS pour un montant de 125 257,10 \$ taxes incluses;

Considérant que la firme GIE – 8418748 Canada inc. a obtenu le meilleur pointage final et que sa soumission est conforme.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2016-02 – Contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoire d'essais) à la firme GIE – 8418748 Canada inc. pour un montant de 124 328,79 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES ARBRES (ÉLAGAGE, ABATTAGE ET DÉCHIQUETAGE DE SOUCHES) À L'ENTREPRISE SERVICE D'ARBRES NATURE INC. - POUR UNE PÉRIODE DE DEUX ANS - PROJET TP-ST 2016-07A

201603-093

6.8

Considérant l'appel d'offres sur invitation dans le cadre du projet TP-ST 2016-07A – Contrat pour l'entretien des arbres (élagage, abattage et déchiquetage de souches);

Considérant que trois (3) entreprises ont été invitées à soumissionner pour un contrat de deux ans, soit d'avril 2016 à mars 2018;

Considérant que les trois ont déposé une soumission, soit:

- Service d'arbres Nature inc. pour un montant de 93 152,75 \$, taxes incluses et celle-ci a été jugée conforme;
- Service d'arbres Viau inc. – Global pf pour un montant de 84 393,20 \$, taxes incluses, et que celle-ci a été jugée non-conforme;
- Arbo-design pour un montant de 46 769,31 \$, taxes incluses, et que celle-ci a été jugée non-conforme;

Considérant que seule la soumission de Service d'arbres Nature inc. est conforme et qu'elle respecte le budget 2016.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2016-07A – Contrat pour l'entretien des arbres (élagage, abattage et déchiquetage de souches), pour une période de deux ans, à l'entreprise Service d'arbres Nature inc. pour un montant de 93 152,75 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR MOHAMMED DAF À TITRE DE RESPONSABLE DE LA GESTION DE L'EAU ET PLAN D'ACTION – CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE**201603-094**

7.1

Considérant la nécessité d'application des règlements RCG-13-004, 13-011 et 07-031 régissant la conformité des usages de l'eau potable et surtout des compteurs d'eau de nos institutions, commerces et industries;

Considérant que le Service de la gestion de l'eau de l'agglomération n'a ni les effectifs ni les budgets nécessaires, mais qu'ils pourront toutefois nous fournir l'assistance requise à la bonne marche de cette mise en application desdits règlements;

Considérant que le comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Mohammed Daf;

Considérant que l'impact financier de l'embauche de monsieur Daf à titre de contractuel pourrait s'autofinancer conséquemment aux taxes non perçues des compteurs non comptabilisés, non conformes ou autres tout en s'assurant du respect de conformité des règlements;

Considérant que cette dépense est prévue au budget 2016.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver le contrat à intervenir entre la Ville de Montréal-Est et monsieur Mohammed Daf établissant les conditions de travail de ce dernier;

D'entériner l'embauche de monsieur Mohammed Daf à titre de responsable de la gestion de l'eau et plan d'action à la Direction des travaux publics et des services techniques pour une période ferme d'un (1) an, soit du 14 mars 2016 au 13 mars 2017, laquelle période pourra faire l'objet d'une prolongation d'au plus douze (12) mois, et de fixer le salaire annuel de monsieur Daf à 50 000 \$;

D'autoriser la directrice générale à signer ledit contrat, au nom de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR FRANCIS MORIN À TITRE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL, GROUPE 12, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES****201603-095**

7.2

Considérant qu'à la suite du départ volontaire de monsieur Frédéric Tanguay le 14 janvier 2016, un affichage du poste de technicien en génie civil a eu lieu du 6 au 22 janvier 2016;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, un employé interne a posé sa candidature, mais n'a pas réussi à se qualifier;

Considérant que 52 candidatures externes ont été reçues et que six candidats ont été convoqués à un test de connaissance théorique ainsi qu'à un test technique;

Considérant que cinq candidats ont ensuite été rencontrés en entrevue;

Considérant que monsieur Francis Morin a très bien réussi l'ensemble du processus du concours et qu'il répond aux exigences du poste, nous recommandons son embauche.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'entériner l'embauche monsieur Francis Morin au poste de technicien en génie civil, groupe 12, à la Direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols blancs, et ce, à compter du 14 mars 2016. Monsieur Morin sera embauché au minimum de l'échelle de son groupe d'emploi et sera soumis à une période probatoire de six mois. Son embauche est conditionnelle à une analyse de crédit et d'un certificat de bonne conduite et il devra également subir un examen médical jugé satisfaisant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

8

DON DE 4 000 \$ AU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE MONTRÉAL-EST POUR LA TENUE DE SES ACTIVITÉS**201603-096**

8.1

Considérant que le Club de l'Âge d'or de Montréal-Est est un organisme accrédité par la Ville;

Considérant que plusieurs Monréalestois et Monréalestois font partie du Club de l'Âge d'or, dont la mission est de créer pour ses membres des occasions de se divertir et de socialiser;

Considérant que depuis plusieurs années, le Conseil accorde un don au Club de l'Âge d'or pour favoriser la tenue de ses activités.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner un montant de 4 000 \$ au Club de l'Âge d'or de Montréal-Est pour la tenue de ses activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS 9

AFFAIRE NOUVELLE 10

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201603-097

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire suppléant, monsieur John Judd, déclare la séance levée à 20 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
